

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 FEVRIER 2018

L'an deux mil dix-huit, le quatorze février à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Cressanges se sont réunis au nombre de treize sous la présidence de Madame Marie-Françoise LACARIN, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM. BILLY Brigitte, BOUGAREL Rémy, CLUZEL Damien, GARNIER Jean-Philippe, LACARIN Marie-Françoise, LASCAUX Sébastien, MARTIN David, POTEAUX Maryse, RIBIER Jean-Charles, RIBIER Nicolas, ROCHELOIS Chantal, SERGERE Maryline, THERON Andrée.

Etait représenté : M. GONET Michel

Etait absent : M. CUVELIER Bernard

Secrétaire de séance : Mme ROCHELOIS Chantal

Date de la convocation : 8 février 2018.

La lecture du compte-rendu de la dernière réunion du Conseil municipal est réalisée par Damien CLUZEL. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

9-2018 DEMANDES DE SUBVENTIONS

Madame le Maire précise à l'assemblée que les demandes de subventions auprès du Conseil départemental de l'Allier, de l'Etat (DETR) et des autres partenaires doivent être déposées avant fin février 2018.

Plusieurs projets sont concernés.

- Aménagement global du cimetière :

A l'issue de la procédure officielle, il a été constaté que 274 tombes mériteraient d'être relevées. Deux devis ont été réalisés pour cette opération : l'entreprise BERTRAND d'Ygrande pour un montant de 260 euros/tombe (71 240 €) et l'entreprise CHABUEL de Bourbon l'Ardambault pour un montant de 300 euros/tombe (82 083 €).

Les tombes des soldats morts pour la France seront nettoyées et consolidées pour un montant de 5 000 €

Il faut prévoir les cheminements d'accès aux tombes dans le nouveau cimetière (6 434 €).

Un abri neuf ou adossé à la cabane existante est envisagé (pour abriter les registres notamment) pour une estimation de 7 150 €.

Des plantations seront également réalisées afin de structurer les différents espaces du cimetière (3 392 €).

A cela, il convient d'ajouter les aménagements déjà validés (Jardin du Souvenir, caverne, columbarium, ossuaire communal...) pour un montant de 9 971 €.

La DETR (à hauteur de 35%) et le Conseil départemental (à hauteur de 30%) seront ainsi sollicités pour un montant total de 103 187 € HT.

Monsieur David MARTIN estime que les travaux de relevage des tombes sont trop coûteux. Les devis mériteraient d'être revus.

La commission « Aménagements paysagers, développement durable et cimetière » sera réunie prochainement pour étudier ces différents travaux.

- Voirie :

L'Agence Technique Départementale de l'Allier (ATDA) a réalisé une étude concernant les voies communales à reprendre en 2018. Les estimations sont les suivantes :

- Le Plaix-La Charnaye-Les Hauts, soit 2545 ml = 86 185 € HT,
- Les Moussets, soit 995 ml = 40 705 € HT,
- Les Savions, soit 150 ml = 12 130 € HT.

Parallèlement, le Chemin de la Garde sera repris en interne.

Une estimation est également arrêtée pour les imprévus, à hauteur de 4 150 € HT, soit un montant total de 143 170 € HT. Il convient d'ajouter les honoraires d'assistance de l'ATDA, soit 6 442,65 € HT.

L'estimation totale s'élève donc à 149 612,65 € HT. Le Conseil départemental sera sollicité à hauteur de 30%.

Madame le Maire propose de réfléchir, en partenariat avec les exploitants agricoles concernés, à l'entretien des entrées de prés où hivernent les animaux, mises à mal du fait des aléas météorologiques.

- Achat d'un minibus :

La commune envisage d'acquérir un minibus de neuf places, estimé aux alentours de 22 000 € HT. Elle peut prétendre à une aide de 50% de la Caisse d'Allocations Familiales et de 20% plafonnés à 5 000 € de la Mutualité Sociale Agricole.

- Aménagements espaces extérieurs CSC :

Madame le Maire rappelle que le Conseil municipal des jeunes avait envisagé l'installation de différents équipements aux abords du Centre socioculturel. A cet effet, des subventions sont mobilisables au titre de la DETR à hauteur de 35%.

Les devis proposés sont :

- jeux pour les petits = 8 973,14 € HT,
- jeux 2-12 ans + pyramide = 25 129,15 € HT,
- étude paysagère du site (CFPPA de Neuvy) = 950 € HT,
- plantations diverses = 1 185,20 € HT,
- sécurisation du stationnement avec création de plateforme = 15 677,80 € HT,
- mobiliers urbains = 4 680 € HT,
- équipements fitness = 4 230 € HT

soit un coût total de 60 825,29 € HT.

Madame le Maire est autorisée, à l'unanimité, à solliciter toutes les demandes de subventions auprès des différents organismes partenaires pour ces projets 2018.

10-2018 AMENAGEMENTS DES ESPACES EXTERIEURS CENTRE SOCIOCULTUREL

Monsieur Jean-Philippe GARNIER présente les différentes propositions de jeux extérieurs pour le CSC.

Sont retenus, à l'unanimité, une structure toboggan avec mur d'escalade, une balançoire, des jeux ressort, jeu mobile et une araignée de 4 mètres avec un sol amortissant sur 145 m² pour 25 129 € HT jeux posés (matériaux en inox) pour les 4-12 ans et un microparc tracteur avec un toboggan, un habitacle avec volant, un escalier, un mur d'escalade, un tunnel sous le tracteur et une terrasse avec table et banc avec un sol amortissant sur 30,5 m² pour 8 973,14 € HT jeux posés pour les plus petits.

11-2018 RENTREE SCOLAIRE 2018/2019 CHOIX DU RPI

Depuis plusieurs années, la municipalité réfléchit à une solution, dans l'intérêt des élèves, afin d'endiguer les nombreuses inscriptions hors RPI d'enfants de la commune.

Monsieur Jean-Charles RIBIER indique qu'une classe fermera à Cressanges à la rentrée scolaire 2018, quel que soit le choix du RPI.

Il présente alors les deux hypothèses concernant la géographie du RPI pour la prochaine rentrée.

Hypothèse 1 : *statuquo*, à savoir maintien dans le RPI 2CLMT (Châtel, Cressanges, Lafeline, Meillard, Treban).

Hypothèse 2 : adhésion au RPI de Noyant-Châtillon.

Pour chacune des hypothèses, les avantages et les inconvénients sont rappelés, ainsi qu'une prévision des effectifs sur trois ans. Une étude technique d'une modification des transports scolaires avait été demandée au service Mobilité du Conseil départemental.

La durée de transport des élèves cristallise l'essentiel des interventions des conseillers.

Madame Brigitte BILLY insiste sur les difficultés que connaissent les écoles de Cressanges avant de rejoindre le RPI 2CLMT. Elle précise que le syndicat du RPI verse 150 euros par élève (favorisant les sorties scolaires) et que rien n'est prévu dans l'hypothèse 2. Elle prétend que les écoles de Noyant-Châtillon ne sont pas équipées numériquement et que les maîtresses ne sont pas sensibilisées au numérique pédagogique. Enfin, elle évoque les classes vertes qui ont lieu tous les deux ans sur le RPI 2CLMT.

Madame le Maire rappelle que le budget du RPI est abondé par les contributions des communes adhérentes.

Monsieur David MARTIN intervient pour préciser que l'hypothèse 2 permettrait de réduire considérablement le temps de transport et également de désenclaver le territoire.

Monsieur Jean-Philippe GARNIER précise qu'il faut être certain des arguments avancés concernant l'utilisation du numérique sur le RPI de Noyant-Châtillon.

Madame le Maire propose que, suite au retour à la semaine scolaire de quatre jours, tous les enfants puissent être accueillis à l'ALSH, quel que soit leur lieu de scolarisation.

Monsieur Jean-Charles RIBIER rappelle qu'une réunion d'information à destination des parents de Cressanges avait été organisée par la municipalité le mercredi 13 décembre afin de présenter les deux hypothèses. Il regrette que les parents ne se soient pas plus clairement exprimés quant à leur souhait pour l'une ou l'autre des solutions proposées.

Chaque conseiller a pu faire part de sa position sur le sujet avant que Madame le Maire ne soumette au vote l'adhésion au RPI de Noyant-Châtillon et donc le départ du RPI 2CLMT.

Le vote a donné les résultats suivants : 10 pour, 1 contre, 3 abstentions.

Madame le Maire est mandatée pour prévenir les élus des deux RPI concernés, ainsi que l'Inspection académique et le service des transports du Conseil départemental de l'Allier.

Par ailleurs, une réflexion va s'engager autour du regroupement des deux classes de Cressanges sur un même lieu à la rentrée prochaine, conformément au souhait manifesté par les enseignantes.

12-2018 EMPLOIS

Madame le Maire fait part à l'assemblée qu'elle a procédé au recrutement de Madame Pauline BURLAUD à l'Accueil de Loisirs pour une semaine conformément au taux d'encadrement nécessaire des enfants sur cette période d'ouverture.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Madame le Maire à engager les démarches afin de proposer un service civique à un jeune avec mission d'animer la bibliothèque.

13-2018 QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Madame le Maire précise que l'étude de sol de la salle annexe est en cours et qu'un avis favorable a été donné concernant l'accessibilité du projet envisagé.

Elle informe les conseillers qu'une association a sollicité la mise à disposition de la nouvelle salle informatique pour une formation auprès des agriculteurs. Monsieur Jean-Philippe GARNIER propose qu'un règlement intérieur d'utilisation des locaux soit rédigé au préalable.

Le branchement électrique nécessaire à l'activité du commerce ambulant Le Petit Bourbonnais a été réalisé.

Le diagnostic assainissement collectif est en cours dans le bourg.

Les panneaux de signalisation ont été installés par les agents municipaux dans la campagne cressangeoise. Les panneaux du bourg seront installés avec le concours du CTER du Montet.

Séance levée à 22h45.